

Vers Châlon-sur-Saône
Vers Paris

Vers Tournus



Gare de Fleurville -
Pont-de-Vaux

A6

N6

Pont de Fleurville

PONT-DE-VAUX

D933

SAINT-BÉNIGNE

SERMOYER

ARBIGNY

D2

CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE

Domaine de Mareste

REYSSOUZE

D26

GORREVOD

SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE

BOZ

Lande tourbeuse
des Oignons

ASNIÈRES-SUR-SAÔNE

OZAN

CHEVROUX

BOISSEY

La Grosse Grange
d'Ozan

D933

MANZIAT

D58

VÉSINES

FEILLENS

BÂGÉ-DOMMARTIN

D28

Gare de Mâcon

MACON

REPLONGES

BÂGÉ-LE-CHÂTEL

D68

Eglise
de Saint-André-de-Bâgé

Château
de Montépin

SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ

D68a

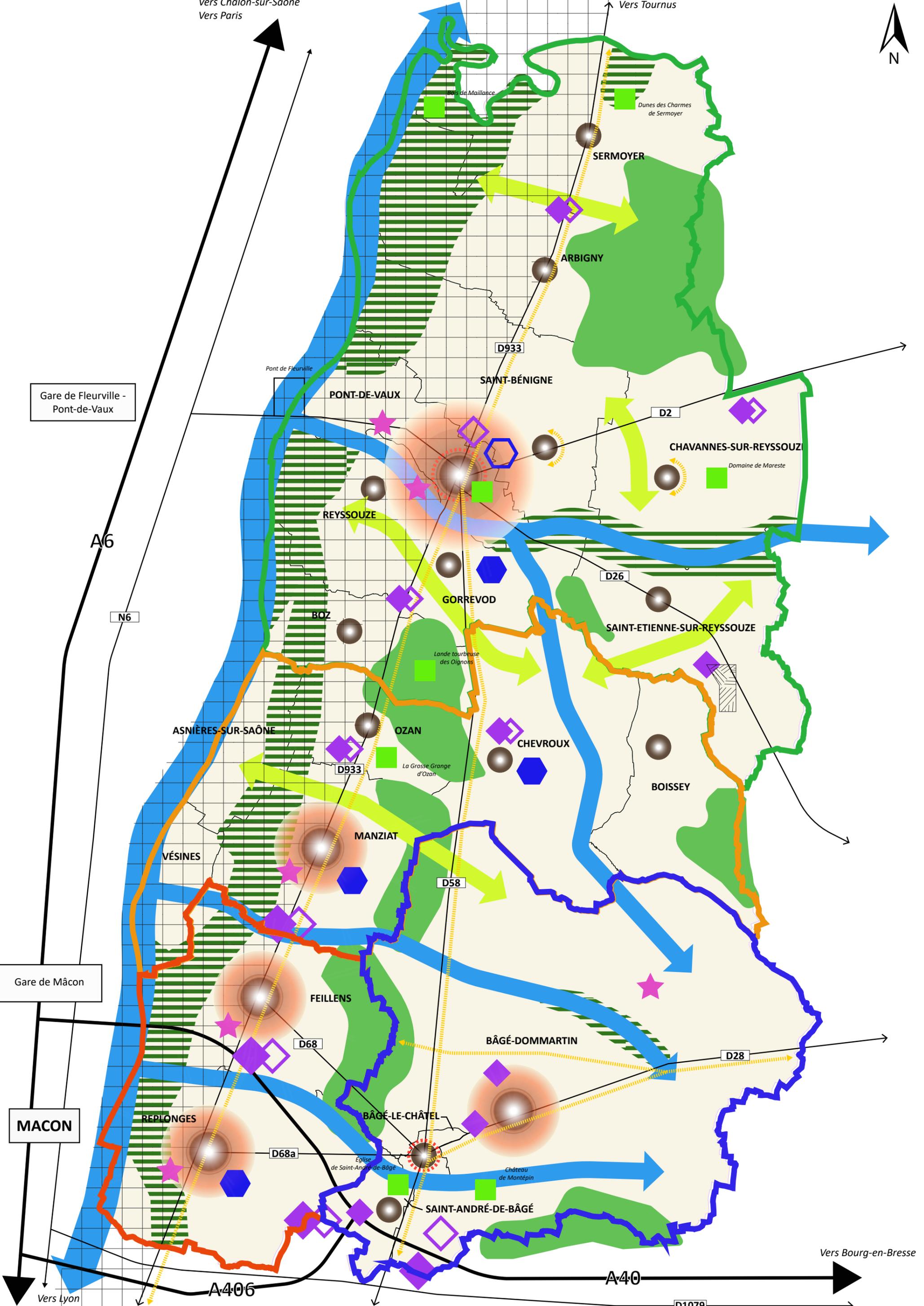
A40

Vers Bourg-en-Bresse

A406

D1079

Vers Lyon



AXE 1 : MAÎTRISER L'AMBITION DÉMOGRAPHIQUE ATTENDUE À L'HORIZON 2030 ET SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE DU TERRITOIRE

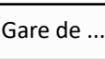
O1 : Poursuivre une dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire Bresse et Saône et assurer un parc de logements diversifié et adapté aux sites et contextes locaux existants

-  Pôle 1 : Saint-André-de-Bâgé, Bâgé-Dommartin et Bâgé-le-Châtel
-  Pôle 2 : Feillens et Replonges
-  Pôle 3 : Manziat, Ozan, Boisse, Chevroux, Vésines et Asnières-sur-Saône
-  Pôle 4 : Pont-de-Vaux, Gorrevod, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Chavannes-sur-Reyssouze, Boz, Sermoyer et Arbigny
-  Bourgs-principaux au sein de chaque pôles
-  Villages

O2 : Viser l'atteinte des objectifs de production nouvelle de logements, en priorité par la reconquête de la trame urbaine

-  Utiliser les gisements fonciers dans la trame bâtie et encourager les opérations de renouvellement urbains sur des sites pilotes (veiller sur le potentiel des logements vacants de longue durée, etc.)
-  Maintenir et développer les équipements de proximité, notamment à vocation éducative
-  Assurer la complémentarité des équipements à l'échelle intercommunale

O4 : Concilier le développement du territoire avec une valorisation des modes de transport complémentaires aux véhicules particuliers motorisés

-  Axes routiers majeurs : garants de l'accessibilité du territoire et de sa connectivité avec les territoires proches comme lointains, et principal support de l'économie locale (ex : activités de logistiques)
-  Axes routiers secondaires : supports de la traversée nord-sud et ouest-est du territoire, en direction des pôles urbains proches (Châlon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse...)
-  Permettre les projets de développement ou d'amélioration de la desserte du territoire en transports collectifs (aires de covoiturage aux alentours des gares, liaisons en bus, piétonnes ou cyclables, etc.)
-  Améliorer les déplacements doux à l'échelle intercommunale, et au sein des bourgs et des villages du territoire

AXE 2 : VALORISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE EXISTANT ET FAVORISER UNE ÉCONOMIE DE PROJETS

O1 : Poursuivre le développement des activités économiques sur le territoire Bresse et Saône et accompagner la création d'emplois

-  Valoriser les potentiels économiques existants du territoire
-  Permettre la réalisation de projets économiques dans une logique intercommunale

O2 : Soutenir les activités agricoles dans leurs initiatives et leur diversification

-  Parties du territoire marquées par l'activité agricole (production maraîchère, production céréalière ou encore élevage) sur lesquelles l'objectif est de favoriser la pérennité des exploitations existantes

O3 : Utiliser pleinement le potentiel touristique du territoire pour conforter cette économie à l'échelle intercommunale

-  Conforter et développer les équipements de loisirs, culturels et sportifs

AXE 3 : PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

O1 : Préserver les espaces ruraux et les trames vertes et bleues

-  Préserver les milieux naturels et forestiers majeurs du territoire
-  Traduire et préserver les réservoirs de biodiversité
-  Traduire et préserver la trame verte et bleue, s'appuyant sur les cours d'eau principaux qui traversent le territoire
-  Traduire et valoriser les corridors paysagers

O2 : Préserver l'identité des villes et villages ainsi que les qualités paysagères du territoire

-  Identifier et préserver les ensembles et les éléments paysagers, patrimoniaux ou architecturaux remarquables du territoire

O3 : Limiter les risques et réduire l'exposition des populations

-  Valoriser l'axe de la Saône et ses rives (activités touristiques et de loisirs...), préserver ses qualités environnementales et paysagères (maraîchage, bocages, zones humides...) et protéger les populations du risque inondation

AXE 4 : PRÉSERVER LES RESSOURCES D'AVENIR ET INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

O1 : Préserver les ressources locales en matériaux de construction

-  Pérenniser la carrière en activité de Saint-Étienne-sur-Reyssouze et offrir une réponse à ses besoins d'exploitation sur le long terme